

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 26 Février 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-six février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Bontemps, Péan, Bray, Lepron, Vadé, Breteau, Tuffier,
Mrs Breton, Mallet, Bigot, Blondeau.

Excusés : Mrs Pénicaud, Pérot, Verrier.

Mme Péan a été nommée secrétaire.

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le vol du radar pédagogique. Le conseil municipal valide cette proposition qui sera inscrite au premier point de la séance.

Radar pédagogique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le radar pédagogique installé à l'entrée du village, route de la Ferté sur la RD 261, a été volé dans la nuit du 20 au 21 février 2020. Il rappelle que ce dernier avait été acheté en septembre 2018. L'entreprise MAGSYS a été sollicitée pour nous présenter un devis pour un radar pédagogique identique sans le mât avec proposition d'une sécurité contre le vol. Celui-ci s'élève à 2 676 € TTC transport inclus. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord 10 voix pour ; 0 voix contre ; 2 abstentions et charge Monsieur le Maire de la signature du devis.

Compte administratif 2019 budget général :

Présentation :

Section Fonctionnement

* Dépenses : 249 015,09

* Recettes : 452 788,50 Excédent : 203 773,41

Section Investissement

* Dépenses : 52 970,17

* Recettes : 134 451,65 Excédent : 81 481,48

Soit un excédent sur les deux sections de 285 254,89

Reste à réaliser en investissement : 280 685

Affectation de résultat :

Compte 1068 : 199 203,52 (excédent d'investissement - Restes à Réaliser)

Compte 002 : 4 569,89 (excédent de fonctionnement reporté)

Adoption du compte de gestion 2019 de la commune.

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2019,

- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

- les bordereaux de titre de recettes, de mandats,

- le compte de gestion dressé par la trésorière auquel sont joints les états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif et des restes à payer,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion de la trésorière municipale pour l'exercice 2019. Ce compte n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et charge Monsieur le Maire de sa signature.

Compte administratif 2019 budget assainissement

Présentation :

Section Fonctionnement :

* Dépenses : 16 150,49

* Recettes : 21 316,11 soit un excédent de 5 165,62

Section d'investissement :

*Dépenses : 6 892,80

*Recettes : 9 609,35 soit un excédent de 2 716,55

Soit un excédent sur les deux sections de : 7 882,17

Affectation du résultat :

Compte 002 : 5 165,62 (report en exploitation)

Compte 001 : 2 716,55 (report en investissement)

Adoption du compte de gestion 2019 du Budget assainissement.

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2019,

- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

- les bordereaux de titre de recettes, de mandats,

- le compte de gestion dressé par la trésorière auquel sont joints les états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif et des restes à payer,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion de la trésorière municipale pour l'exercice 2019. Ce compte n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et charge

Monsieur le Maire de sa signature.

Adoption du budget primitif 2020 de la commune.

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune qui s'équilibre comme suit :

-Section de fonctionnement : 335 202 €

-Section investissement : 363 439 €

Après en avoir délibéré les membres du conseil adopte ce budget.

Adoption du budget primitif 2020 de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

-Section d'exploitation : 18 720 €

-Section investissement : 17 387,26 €

Après en avoir délibéré les membres du conseil adopte ce budget.

Versement d'avances au budget Assainissement.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2020, la trésorerie du budget assainissement est autonome, et que des avances d'un budget à l'autre sont possible. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer des avances du budget commune vers le budget assainissement afin de garantir le paiement des factures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à effectuer, des avances du budget commune vers le budget Assainissement, dès qu'il sera nécessaire, pour un montant maximum de 7 000€. Les crédits suffisants ont été inscrits au budget de l'exercice 2020.

Programme de voirie 2020.

Pour faire suite aux travaux d'enfouissement, il s'avère nécessaire de remettre en état les voiries concernées. Afin d'assurer une continuité dans la réfection, Monsieur le Maire présente le devis PIGEON TP pour la part revenant à la Commune sachant que les entreprises CANA OUEST et GARCZYNSKI prendront en charge la part leur incombant. Ce devis prévoit également une part de travaux sur des voies non concernées par l'enfouissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Valide le devis PIGEON TP pour la part de la commune, d'un montant de 39 889,38 € HT
- Charge Monsieur le Maire de la signature du devis
- Sollicite le Département pour une aide départementale de la Voirie Communale

- Sollicite la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise pour un fond de concours à la voirie Communale
- Sollicite l'accord des deux collectivités pour anticiper le commencement des travaux.

Elagage 2020.

Monsieur le Maire présente une offre de prix concernant les travaux de fauchage et les travaux d'élagage de l'entreprise Comin Elagage ; Considérant que les tarifs présentés par l'entreprise « Comin élagage » ont peu évolué par rapport à l'année 2019 soit 5 652 € (5 551,20 € en 2019), le conseil municipal accepte ces tarifs et charge Monsieur le Maire de la signature du devis.

Contrat d'entretien des espaces verts 2020.

Monsieur le Maire présente le devis d'entretien des espaces verts établi par l'entreprise Neveu de Villaines la Gonais pour une année à compter du 1^{er} mars 2020. Il s'élève à 6 445,20€ TTC et comprend :

- L'entretien des espaces verts (entretien du terrain de foot, salle de loisirs, église, square de Beauregard, le calvaire, les bords de routes avec sept tontes sur l'année).

- Taille des arbres

- Taille des haies

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de sa signature et de l'exécution des travaux.

Divers :

- Installation par l'agent communal d'une clôture de sécurité à l'aire de jeux
- Paillage de la station d'épuration
- Lecture du courrier de demande de subvention de la MFR de Verneil en Chétif
- Course cycliste de l'Huisne Sarthoise le samedi 25 avril 2020
- Tableau de permanences des élections municipales complété avec l'accord des membres du conseil.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10
Approbation de la séance du 26 février 2020; le Maire Michel ODEAU